

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 14 février 2019**L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire
Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de
Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel
sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE,
Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, , THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques, TALET Marie-Louise.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :Madame **BAYLE** Brigitte procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,
Monsieur **BIHOUEE** Yann procuration à Madame **BORIVANT** Danièle,
Monsieur **CARON** Jean-Charles procuration à Monsieur **VAYSSIERE** Didier,
Monsieur **COSTES** Jean-Louis procuration à Monsieur **MOULY** Jean-Pierre,
Madame **GIRAUD** Béatrice procuration à Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse,
Monsieur **MARSAND** Michel procuration à Monsieur **ARANDA** Francis,
Madame **GRIMAUD-DUBRUEL** Anne-Marie procuration à Monsieur **THELIOL** Jean-Jacques,
Madame **STARCK** Josiane procuration à Madame **BREL** Chantal,
Madame **VIDAL** Aline procuration à Monsieur **LORENZON** Jean-PierreSecrétaire de Séance :
Madame **GARGOWITSCH** SophieConseillers en exercice : 51
Présents (titulaires et suppléants) : 35
Pouvoir(s) : 9
Votants : 44**N°2019A-06-FIN : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT GEMAPI DU 24 JANVIER 2019**

Monsieur Paul FAVAL, Vice-président, présente à l'assemblée le rapport de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est réunie le 24 janvier 2019 dans le but d'étudier les

attributions de compensations liées au transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, Fumel Vallée du Lot exerce la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en lieu et place des communes.

Les contours d'exercice de cette compétence étant encore flous et les budgets des collectivités restreints, il a été convenu, lors de la réunion préparatoire à la CLECT :

- De déterminer des attributions de compensation provisoires pour l'année 2019 uniquement,
- De financer la compétence GEMAPI par l'impôt à partir de 2020.

Ainsi, le rapport de CLECT à valider n'aura pour mission que d'évaluer les charges provisoires pour l'année 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT a approuvé dans son rapport les nouveaux montants consécutifs au transfert de charge lié à la compétence GEMAPI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,**

1°) - Approuve le rapport de la CLECT GEMAPI en date du 24 janvier 2019, annexé à la présente, modifiant les attributions de compensation de Fumel Vallée du Lot avec ses communes membres ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
